



PROCES-VERBAL No 7
Séance du Conseil communal
Lundi 11 décembre 2017 à 19h.

Présidence : M. Christian MONGENET, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal No 6 du 30 octobre 2017
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du Bureau.
5. Préavis municipaux :
 - 06-2017: Budget 2018
 - 07-2017: Aménagement UAPE
demande de crédit complémentaire CHF 62'000.-
6. Détermination sur la motion Duc Cyril et Robin Gérard
7. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion
8. Parole à nos délégués aux associations intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la séance à 19h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public et dit que le Conseil a été valablement convoqué le 29 novembre 2017.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 38 Conseillers sont présents.

Excusés : MM. Philippe Petignat, Billy Warpelin, Alain Willommet.

Absents : Mme Brigitte Béguin, MM. Francis Folly, Hugues Salomé.

(M. Eric Bölcs arrive en retard).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer, le Président ouvre la séance.

2. Approbation du procès-verbal N° 6 de la séance du 30 octobre 2017

M. Martin ZWAHLEN demande que ses propos en haut de la page 35 soient plus précis : « les nouveaux habitants n'arriveront pas tous en même temps mais sur un étalement de quinze ans ».

Mme Nicole HEUSCH pense qu'il manque un mot dans l'intervention de Mme Laurence THEYS à la page 34. Il lui est répondu que les propos sont exacts.

Le procès-verbal No 6 du lundi 30 octobre 2017 est accepté par 36 voix et 2 abstentions avec les remerciements du Président à son auteur.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président dit que la Commission ad hoc a demandé le retrait du point 6 faute d'avoir eu tous les éléments pour terminer son étude et faire son rapport, ce qu'il a accepté.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté par vote à main levée.

4. Communications du Bureau

Le Président lit la communication suivante :

« gouvernance » selon le Larousse action de gouverner, manière de faire ; (2) art de gouverner indépendant de l'autorité étatique.

Nous avons en Suisse des institutions politiques avec des processus bien définis. Lorsque la population est invitée à renouveler ses autorités, les citoyens peuvent s'adresser aux candidats pour connaître leurs idées, objectifs et priorités. Fort de ces informations, les électeurs votent et élisent les futurs élus pour une période de 5 ans. Chaque citoyen qui a le droit de vote, peut se présenter. Si plusieurs personnes ont les mêmes idées, ils peuvent déposer une liste.

La seule entité à même de traiter la gouvernance dans notre commune est le Conseil communal. Cela est clairement défini dans la loi sur les communes. Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant soit un postulat, une motion, en proposant un projet de règlement, peut faire une interpellation, adresser une simple question ou émettre un vœu.

Pourquoi des citoyens ou groupe de citoyens se permettent de remettre en question « les valeurs liées aux principes de gouvernance » en critiquant ouvertement le mode d'élection des autorités communales et les moeurs des élus ? C'est inadmissible et totalement contre-productif.

5. Préavis municipaux

- 06-2017: budget 2018

M. Etienne FREYMOND, rapporteur de la Commission des finances, lit le rapport.

M. Erik BÖLCS arrive en retard, le Conseil se monte maintenant à 39 conseillers présents.

Etat des crédits (sans numérotation)

La parole n'est pas demandée.

1 Administration communale – Pages 1-4

M. Cyril DUC, compte 110 - personnel, relève qu'il y a pratiquement CHF 100'000.- de supplément et demande s'il y a assez de travail pour deux personnes supplémentaires.

M. Eric LINN répond que l'augmentation de CHF 100'000.- est partiellement expliquée par les deux personnes et pour la LPP, qu'il y a des réponses énergétiques et autres concernant les bâtiments, ce qui demande un professionnel, il y a aussi la TVA et l'UAPE. Il ajoute que les salaires sont gérés par la boursière et affirme que le travail a augmenté.

M. Robert CHEVALIER précise que Mme Berclaz ne quitte pas la commune fâchée mais qu'elle est toujours en supplément d'heures, de plus, il souhaite un profil de qualité supérieure pour ce poste.

M. Daniel BESSARD aurait aimé davantage de détails dans les rubriques du budget.

M. Eric LINN répond que c'est habituellement dans les comptes avec des explications.

M. Philippe HIRSIGER souhaite que, par souci de transparence, les projets significatifs soient expressément mentionnés.

M. Eric LINN dit qu'un expert a été mis en place pour ne pas toujours devoir demander à l'extérieur et que le nombre d'employés par habitant est faible par rapport aux autres communes.

M. Robert CHEVALIER précise qu'il est mieux de prendre une personne fixe.

2 Finances – Pages 5-6

M. Reto DORTA relève au point 21 une sérieuse augmentation par rapport aux comptes 2016, dit que ce n'est pas une petite évolution et demande comment cela a été calculé.

M. Eric LINN répond que les acomptes pour les sociétés sont payés en avance comme les privés et que ce montant est garanti. Cependant, comme les sociétés peuvent négocier sur 5 ans, il peut arriver qu'une partie, parfois pas petite, doive être rendue comme en 2016, qu'une analyse sur cinq ans permettrait d'évaluer combien devrait être rendu.

M. Reto DORTA trouve que l'évolution est énorme et découle normalement de la situation économique, donc prévisible.

M. Eric LINN explique qu'à Tolochenaz, les entreprises paient pratiquement le même montant d'impôts que les habitants et que les finances sont plus lisses dans les communes qui n'ont pas ou peu d'entreprises. Les sociétés ont des montants très fluctuants mais normalement plus favorables que présentés selon les encaissements du canton.

M. Pascal JOTTERAND, compte 210.4006.0, demande une explication sur l'augmentation de CHF 200'000.- des impôts des frontaliers.

M. Eric LINN répond que de nouvelles entreprises ont engagé des frontaliers.

La parole n'est plus demandée.

3 Domaines et bâtiments – Pages 7-9

M. Cyril DUC, compte 351.3141.01, page 7, demande ce que sont les nouveaux bâtiments.

M. Eric LINN répond qu'il s'agit des charges d'entretien des futurs bâtiments du centre du village dont l'achat est actuellement en suspend.

M. Gérard ROBIN, compte 353.4231.0, page 9, dit que la halte-garderie « l'Eléphant bleu » n'ouvre que 9 ¾ par semaine et qu'à ce taux, il s'agit d'un hobby et ne répond pas aux critères d'utilité publique, il n'y a donc pas de raison au loyer gratuit.

M. Andreas SUTTER répond qu'effectivement il y a peu d'enfants, que le loyer est offert et qu'ils attendent les subventions. Il explique que ce genre de structure n'est peut-être plus adaptée au mode de fonctionner des parents d'aujourd'hui qui travaillent les deux.

M. Salvatore GUARNA explique que cette structure existe depuis 28 ans et qu'elle a maintenant des problèmes financiers, qu'il s'agit d'une halte-garderie et donc sans les exigences pour une garderie. Il ajoute que les locaux ne sont pas adaptés pour un accueil à la journée, cette structure s'adresse aux parents qui s'occupent de leurs enfants mais qui souhaitent un peu de répit. Une discussion avec la direction de l'Eléphant bleu aura lieu pour donner du volume à la prestation et si le mode de fonctionnement actuel de la société n'a plus besoin de ce genre de structure, elle sera abandonnée.

M. Martin ZWAHLEN informe qu'il a sous les yeux le site internet de l'Eléphant bleu, que ses heures d'ouverture sont bien plus larges et que cela contredit tout à fait les informations d'horaire données par M. Gérard ROBIN.

M. Gérard ROBIN rétorque qu'il a trouvé ces informations sur le site de la commune.

La parole n'est plus demandée.

4 Travaux – pages 10-13

M. Cyril DUC, compte 430.3115.0, page 10, demande ce qu'est cet achat de véhicule.

M. Robert CHEVALIER répond qu'il s'agit de remplacer l'Iveco utilisé par M. Hubert Gelin, l'actuel l'obligeant à faire plusieurs voyages pour ne pas être en surcharge.

M. Cyril DUC répond que le tracteur est également en bout de course et que d'autres communes achètent des véhicules pouvant servir à plusieurs tâches.

M. Robert CHEVALIER dit qu'il est nécessaire de changer ce véhicule, cependant, il attend les recommandations de M. Cyril DUC. Il ajoute que M. Hubert Gelin a un petit réseau de fournisseurs et par respect pour lui, il lui fait confiance dans le choix de son outil de travail.

M. Salvatore GUARNA répond que les véhicules multitâches sont beaucoup plus chers et qu'à Morges, il est à gaz.

M. Gérard ROBIN souhaiterait un préavis concernant l'achat d'un nouveau véhicule.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il y aura alors un problème dans le choix du véhicule.

M. Gérard ROBIN explique qu'il faut faire une étude pour l'utilisation attendue avant de choisir un véhicule.

M. Salvatore GUARNA conclut disant que la commune a un fournisseur habituel.

5 Instruction publique et cultes – Pages 14-15

La parole n'est pas demandée

6 Police – Page 16

La parole n'est pas demandée

7 Sécurité sociale – Page 17

M. Reto DORTA, compte 720, relève la forte évolution vers le bas et demande de quelle manière cela a été estimé.

M. Eric LINN dit que le commentaire est noté au-dessus et que c'est aléatoire.

8 Services industriels- Page 18

La parole n'est pas demandée.

Le Président donne la parole sur l'ensemble du budget.

Mme Catherine RODRIGUES, compte 320.4512.0 page 7, demande ce que c'est.

M. Salvatore GUARNA répond que cela concerne le reboisement des forêts.

M. Cyril DUC, compte 500.3011.3 page 14, est étonné que les frais de la femme de ménage soient plus élevés que ceux pour le nettoyage d'une école.

M. Andreas SUTTER répond qu'une UAPE doit être désinfectée avec des produits spécifiques ce qui explique son prix plus élevé.

Le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Le préavis 06-2017 est accepté par 33 voix (4 refus, 2 abstentions).
--

- *07-2017*: Aménagement UAPE - demande de crédit complémentaire CHF 62'000.-

Mme Isabelle CHAPPUIS AESCHLIMANN lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

M. William WRIGHT lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Cyril DUC se dit choqué de cette demande complémentaire augmentant de 40% les frais car au mois de juin, la Commission a été mouchée alors que justement elle demandait que tout soit mis en œuvre pour éviter les surprises de ce genre. Il ne trouve pas normal que les choses se soient passées.

Mme Catherine RODRIGUES dit qu'elle comprend que ces modifications ont été imposées et propose que la cuisine soit alors faite sur place.

M. Andreas SUTTER répond qu'il a écrit à l'Etat pour contester les prescriptions de l'ECA concernant l'agencement de la cuisine et qu'il a été entendu, en effet, l'UAPE ne fait que recevoir des repas chauds et les distribue aux enfants. Il pense que son intervention servira à tout le canton.

M. Reto DORTA relève que selon sa propre expérience, l'ECA exige parfois trop, qu'il n'y a pas de possibilité de résister et propose que puisque la Municipalité a été entendue, elle demande une ristourne à l'ECA.

M. Alexandre BUVELOT ajoute qu'il avait bien dit qu'il était suicidaire d'exécuter ce projet sans architecte justement à cause des prescriptions de l'ECA.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il y a eu précipitation pour pouvoir ouvrir au mois d'août et que ce sera une leçon à retenir et à ne pas reproduire.

M. Andreas SUTTER explique qu'il a fait venir l'OAJE(canton) et l'AJEMA qui n'ont pas fait de remarque et revient sur les propos de M. Matthieu THIBAUT qui avait dit en juin que le prix de ces travaux étaient bas. Il conclut disant qu'ils seront amortis en moins de 10 ans.

Le préavis 07-2017 est accepté par 31 voix (2 refus, 6 abstentions).

Le Président tient à préciser que la Municipalité pouvait soit faire un préavis, soit le mettre dans les comptes avec une remarque.

6. Détermination sur la motion Duc Cyril et Robin Gérard

Ce point a été retiré de l'ordre du jour en début de séance et est reporté au prochain Conseil.

7. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion

M. Jean-Claude ROCHAT s'étonne de l'élection d'un membre suppléant car ce n'est pas prévu dans le règlement et dit que le Conseil se doit de respecter le règlement,

Le Président répond que le règlement sera modifié prochainement.
Mme Nathalie LAYDU propose Christelle DOSSIOS comme suppléante qui accepte.
Le Président lui explique qu'elle doit choisir soit d'être suppléante scrutatrice, soit suppléante à la Commission de gestion.
M. Etienne FREYMOND voudrait savoir pourquoi M. Fulvio SALEMI a démissionné.
M. Fulvio SALEMI répond que c'est pour des raisons personnelles.
M. Jean-Claude ROCHAT dit que cette fonction n'existe pas, cependant qu'il n'y a rien dans le règlement qui s'oppose à ce qu'un suppléant soit nommé.

Mme Christelle DOSSIOS est élue tacitement suppléante à la Commission de gestion

M. Philippe HIRSIGER soulève qu'il est plus facile de trouver un suppléant qu'un titulaire.

8. Parole à nos délégués aux associations intercommunales

ERM : M. Reto DORTA n'a pas de communication mais dit qu'il ne pourra pas être présent à la prochaine séance.

PRM : Mme Catherine SUTTER dit qu'un nouveau radar a été acheté, qu'il devrait rapporter CHF 1'000'000/an et que l'inauguration des nouveaux locaux a lieu le lendemain.

AIEB : Le Président expose les sujets traités le lendemain en séance :

- le budget 2018 présente un excédent de charges de CHF 15'100.- ;
- un crédit de CHF 115'000.- a été demandé pour le remplacement de la conduite au bas de la Route de la Gare à Tolochenaz, côté RC1 ;
- un crédit de CHF 142'900.- a été demandé pour l'installation de nouvelles bornes hydrantes (BH) à Lully.

9. Communications de la Municipalité

M. Olivier JEANNERET dit que la PRM a déménagé, que l'inauguration est prévue au lendemain et qu'il y aura des portes ouvertes au printemps.

M. Salvatore GUARNA tient à remercier Mme Berclaz dont le service est très sollicité et dit que la nouvelle personne sera présentée dès qu'elle aura fini son temps d'essai. Il informe également le Conseil qu'il y a entre 50 à 60 habitants de plus dans les villas Alvazzi.

11. Divers et propositions individuelles

M. Etienne FREYMOND dit qu'il a reçu un flyer au sujet du quartier du Molliou et demande qui paie étant donné qu'il s'agit d'un projet privé.

M. Salvatore GUARNA répond que c'est entièrement payé par les promoteurs, tout comme les panneaux et que ces informations sont nécessaires.

Mme Catherine RODRIGUES demande comment être plus actifs auprès de la PRM par rapport à la sécurité à Morges.

M. Olivier JEANNERET dit qu'il peut relayer l'information ou alors que Mme Rodrigues peut faire part directement de ses doléances à la PRM.

M. Olivier JEANNERET explique que le radar a été posé à divers endroits pour faire des tests afin qu'il soit préventif et en aucun cas pour faire de l'argent. Le but est plutôt de la prévention que de la répression.

M. Cyril DUC informe qu'à la séance publique concernant le quartier du Molliou, il n'y avait que 16 personnes, il regrette qu'il n'y ait pas plus d'intéressés. Il demande également ce qu'il en est de la votation populaire dont il a été question lors de cette séance.

Le Président répond qu'une votation n'est possible qu'après la votation du Conseil.

M. Cyril DUC tient à préciser qu'il n'y aura une votation que s'il y a une demande de referendum.

M. Salvatore GUARNA confirme que la Municipalité demandera le referendum spontané concernant le plan de quartier du Molliou directement après la votation par le Conseil.

M. Etienne FREYMOND s'informe s'il est possible à la Municipalité de demander le referendum spontané lors d'un Conseil communal.

M. Andreas SUTTER explique que directement après la votation par le Conseil, le

referendum spontané sera demandé par la Municipalité et si le Conseil l'accepte, le referendum aura lieu.

M. Steve AESCHLIMANN voudrait savoir quel sera l'impact sur la circulation dû au nouveau quartier Eglantine de Morges.

M. Olivier JEANNERET explique que des mesures seront prise afin que l'impact soit le plus petit possible pour Tolochenaz.

M. Martin ZWAHLEN demande où en est la Municipalité avec le postulat Hirsiger et dit que même si les recours font perdre du temps, au pire, il y aura une nouvelle votation et donc ce serait bien d'être prêts le moment venu, il souhaiterait donc aller de l'avant.

M. Salvatore GUARNA explique que la chose sera regardée avec la nouvelle personne.

M. Eric LINN revient sur la question de M. Aeschlimann et informe qu'avec ou sans le projet de Tolochenaz, il y aura une augmentation de véhicule de 30%.

M. Philippe HIRSIGER remercie M. Martin ZWAHLEN d'avoir parlé de la démarche participative mais souhaiterait que cela soit populaire, pas seulement municipale.

M. Eric LINN confirme que le centre est un projet de la Commune pour la population et qu'il faut en parler tous ensemble.

Le Président remercie toutes les personnes de leur bon travail, le Bureau qui répond toujours présent, informe que le prochain Conseil aura lieu le 5 mars 2018 et souhaite de bonnes fêtes à l'assemblée.

Le Président clôt la séance à 20 h. 40.

Le Syndic remercie pour le débat constructif de la séance, sans agressivité, et souhaite bonnes fêtes à tous et leur famille.

Le Président

Christian MONGENET



La Secrétaire

Monique ROBIN